

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 25 MAI 2021

Absent excusé : FRANCE JM.

PROCES-VERBAL REUNION DU 9 AVRIL 2021

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2021.

FONDS DE CONCOURS 2021

M. le Maire explique au Conseil Municipal, la mise en place de versement du fonds de concours par la CCFE. Diminution de ce fonds de concours, qui disparaîtra en 2022. Pour cette année, le montant est de 2.567 €. La commune doit justifier d'une dépense en investissement. La CCFE versera un fonds de concours égal à 50 % du total à charge de la commune, jusqu'à 2.567 €. La commune doit prendre à sa charge au minimum 20 %, du financement de l'investissement, après déduction des subventions. Le Conseil Municipal décide de solliciter le versement du fonds de concours sur les travaux d'aménagement du colombarium du cimetière.

ADMISSION EN NON VALEURS

Il reste 2 € à recouvrer, au niveau de l'assainissement, pour une personne de Valeille. Ce montant est inférieur au seuil de recouvrement. Il convient donc de mettre en produits irrécouvrables, cette somme, sur le budget assainissement.

Le Conseil Municipal, n'ayant pas le choix, donne son accord.

VIREMENT DE CREDITS

Les travaux de la salle d'animation doivent être payés sur le compte 2313, étant donné, qu'ils ne seront pas terminés cette année, alors qu'ils étaient prévus au budget sur le compte 21318. Il convient donc de régularisation, par un virement de crédits, pour un montant de 545.184 €.

Accord du Conseil Municipal.

TRAVAUX SALLE ANIMATION : choix cabinet de contrôle

Présentation des différentes propositions des cabinets de contrôle, pour la mission de contrôle technique et pour la mission SMS (Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs pour le chantier) :

- Apave : Mission contrôle technique : 4.650 € - SPS : 3.300 € - Total HT : 7.950 €
- Socotec : Mission contrôle technique : 4.500 € - SPS : 3.400 € - Total HT : 7.900 €
- Alpes Contrôle : Mission contrôle technique : 3.450 € - SPS : 3.195 € - Total HT : 6.645 €

Le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet Alpes Contrôle.

ECOLE : PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Il est rappelé la proposition du SIEL, concernant l'installation de panneaux photovoltaïques à l'école, pour un montant de 66.000 € pour 36 kw. Présentation de la proposition de GEO CLIM Loire, pour :

- Autoconsommation sur une classe : 14.608 € HT pour 9 kw (24 panneaux), retour 7 ans
- Revente totale sur deux classes et le préau : 31.518 € HT pour 21 kw (56 panneaux), retour 11 ans

soit un montant total de 46.126 € HT.

A ce montant, il faudra rajouter le raccordement ERDF.

Ce projet pourrait être lancé pendant les vacances d'été.

Mme Annie CREPIAT demande si cet argent ne va pas gêner le financement des travaux de la salle d'animation. M. le Maire explique qu'il faudra emprunter, pour les panneaux photovoltaïques, comme les taux d'intérêt sont bas, pour que ça ne gêne pas.

Pas d'opposition du Conseil Municipal pour installer les panneaux photovoltaïques.

ESTER EN JUSTICE

M. le Maire informe du courrier reçu par le Tribunal Administratif de Lyon, suite à la requête présentée par Maître MALLON Julien, concernant le permis modificatif sur des précisions complémentaires sur le tracé de la piste moto et décision de l'autorité environnementale, accordé le 18/03/2021.

Autorisation du Conseil Municipal et désignation de Maître SALEN Pierrick, pour défendre les intérêts de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal avait décidé de vendre à M. VERDIER, le chemin rural, qu'il a fermé depuis des années, pour un montant de 3000 €. Une enquête publique est obligatoire, pour aliéner un chemin rural, avec la nomination d'un commissaire-enquêteur. Le cabinet Dussaud-Pagnon peut faire l'acte administratif, ce qui évite de passer par un notaire. Par contre, un document d'arpentage est obligatoire, un devis sera demandé à la SCP PIGEON – TOINON. La commune fera signer à M. VERDIER, une convention d'engagement à payer tous les frais, avec le détail.
- Présentation du devis de l'entreprise GEO CLIM, concernant les panneaux photovoltaïques sur la salle d'animation, en revente totale, pour un montant de 40.534 € HT. Il faudra rajouter le raccordement au réseau ERDF.
- Les travaux de la salle d'animation démarreront en septembre – octobre, avec arrêt pour le 11 décembre et reprise en janvier 2021. Les travaux seront pratiquement réalisés, alors que l'on ne connaîtra pas la subvention du Département. Pas d'opposition.
- Colombarium : les travaux se terminent. L'entreprise BERT va finir les travaux lundi prochain.
- Installation des potelets dans la rue du Garollet, avec location d'une tarière, suite à la demande d'une personne, qui se plaignait car des voitures se garaient devant son entrée. Altercation avec une autre personne qui se garait devant les potelets, pour aller chercher ses enfants à l'école. M. le Maire autorise de se garer devant les potelets, pendant le temps des sorties scolaires et pour décharger ses courses.
- Deux courriers de désaccords ont été reçus concernant l'installation d'une antenne free, près de la station d'épuration. Finalement, cette antenne sera installée, en principe, sur un terrain, appartenant à M. NOTIN Pierre.
- Mme JOURJON Françoise – M. BARONNIER Serge – M. BARONNIER Florent remercient pour la fourniture du béton, que la commune a payé. Les travaux ont été réalisés par eux, sur le chemin rural.
- Mme CREPIAT Annie fait le compte-rendu du conseil d'école. Pas de fermeture de classes pour la prochaine rentrée.
- Tour du bureau de vote lors des élections régionales et départementales, le 20 et 27 juin 2021.
- Des conseillers municipaux ont planté des fleurs, dans la commune.
- Compte-rendu par Mme Marie-Louise VENET, de la commission aménagement du territoire de la CCFE.